
Présidence : Suisse

1004^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 12 juin 2014

Ouverture : 10 h 05

Suspension : 13 h 05

Reprise : 15 h 15

Clôture : 16 h 25

2. Président : M. G. Scheurer

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DU CENTRE DE L'OSCE À
ASTANA**

Président, Chef du Centre de l'OSCE à Astana (PC.FR/16/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/670/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/661/14), Fédération de Russie, Turquie (PC.DEL/680/14), Tadjikistan (PC.DEL/679/14 OSCE+), Turkménistan, Biélorussie, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Afghanistan (partenaire pour la coopération), Kazakhstan (PC.DEL/677/14 Restr.)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU COORDONNATEUR DES PROJETS
DE L'OSCE EN UKRAINE**

Président, Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine (PC.FR/17/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein,

pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/671/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/662/14), Fédération de Russie, Canada (PC.DEL/681/14 OSCE+), Turquie, Norvège, Kazakhstan (PC.DEL/678/14 Restr.), Ukraine

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Violations persistantes des principes et engagements de l'OSCE par la Fédération de Russie et situation en Ukraine* : Président, Directeur du Bureau du Secrétaire général, Ukraine (PC.DEL/686/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/675/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/663/14/Rev.1), Canada (PC.DEL/682/14 OSCE+), Turquie, Norvège
- b) *Situation en Ukraine et violations persistantes du droit international humanitaire au cours des opérations punitives menées dans le sud-est du pays* : Fédération de Russie, Ukraine
- c) *Élections législatives tenues au Kosovo le 8 juin 2014* : Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/674/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/666/14), Fédération de Russie, Albanie (PC.DEL/685/14 OSCE+), Serbie (PC.DEL/688/14 OSCE+)
- d) *Prétendues « élections législatives » tenues dans la région occupée de Tskhinvali, le 8 juin 2014* : Géorgie (PC.DEL/687/14 Restr.), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/673/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/667/14), Canada (également au nom de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège) (PC.DEL/683/14 OSCE+), Fédération de Russie
- e) *Réunion au format de négociation « 5 + 2 » sur le règlement du conflit transnistrien tenue à Vienne les 5 et 6 juin 2014* : Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et

la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie et Monaco, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/672/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/668/14), Fédération de Russie, Ukraine, Serbie (PC.DEL/689/14 OSCE+), Moldavie (PC.DEL/684/14)

- f) *Condamnations dans le cadre de l'assassinat de la journaliste russe, M^{me} A. Politkovskaya* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/664/14), Fédération de Russie, Grèce-Union européenne

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Conférence sur le thème « l'OSCE et les défenseurs des droits de l'homme : le Document de Budapest 20 ans après », tenue à Berne les 10 et 11 juin 2014* : Président (CIO.GAL/95/14)
- b) *Conférence consacrée aux mesures de confiance dans le cadre du règlement transnistrien, tenue à Freising (Allemagne) les 10 et 11 juin 2014* : Président
- c) *Visite du Président en exercice à Bakou, Tbilissi et Erevan, du 2 au 4 juin 2014* : Président
- d) *Retraite au niveau des ambassadeurs tenue à Bad Erlach (Autriche), les 5 et 6 juin 2014* : Président
- e) *Participation du Président en exercice à la vingt-troisième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, prévue à Bakou du 28 juin au 2 juillet 2014* : Président (CIO.GAL/95/14)
- f) *Nomination de l'Ambassadrice H. Tagliavini en qualité de Représentante du Président en exercice de l'OSCE au sein du Groupe de contact tripartite entre l'Ukraine, la Fédération de Russie et l'OSCE* : États-Unis d'Amérique, Président (CIO.GAL/95/14)

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Visite du Secrétaire général en Ukraine* : Directeur du Bureau du Secrétaire général, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/676/14), Fédération de Russie, Ukraine
- b) *Visite du Secrétaire général en Fédération de Russie* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- c) *Fin du soutien apporté par la Mission de l'OSCE au Kosovo aux élections législatives qui s'y sont déroulées le 8 juin 2014* : Directeur du Bureau du Secrétaire général

- d) *Publication d'un avis de vacance pour des postes à pourvoir au sein de l'Initiative pour la sécurité publique au Kirghizistan* : Directeur du Bureau du Secrétaire général

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Attentat perpétré contre le Consulat général turc à Mossoul (Iraq)* : Président, Turquie, Grèce-Union européenne, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/669/14), Fédération de Russie
- b) *Élections législatives devant se dérouler en Slovénie le 13 juillet 2014* : Slovénie (annexe)
- c) *Nomination de l'Ambassadrice M. Jarbussynova en qualité de Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains* : États-Unis d'Amérique, Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 19 juin 2014 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1004

12 June 2014

Annex

FRENCH

Original: ENGLISH

1004^e séance plénière

Journal n° 1004 du CP, point 6 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVÉNIE

Monsieur le Président,

La délégation de la Slovénie souhaite informer le Conseil permanent que des élections législatives anticipées auront lieu en République de Slovénie le 13 juillet 2014.

Conformément aux engagements pris par la Slovénie dans le cadre de l'OSCE, en particulier aux engagements de Copenhague de 1990 concernant les élections, nous saisissons cette occasion pour adresser, devant le Conseil permanent, une invitation aux États participants de l'OSCE, au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE et à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, ainsi qu'à toutes les autres organisations et institutions compétentes, à observer les élections.

Merci de votre aimable attention.